



Franciscans International
WWW.FRANCISCANSINTERNATIONAL.ORG

X^{ème} Session du Conseil des droits de l'homme
2-27 mars 2009

Point 6. Examen périodique universel

Speaker: Yao Agbetse

Monsieur le Président,

Franciscans International se félicite de l'ensemble des recommandations relatives à la traite de personnes qui ont été acceptées par le gouvernement du Burkina Faso. Le gouvernement s'est ainsi notamment engagé à intensifier ses efforts dans la lutte contre la traite des femmes et des jeunes filles aux fins d'exploitation sexuelle. La traite des personnes au Burkina Faso a lieu aussi à des fins de travail forcé, impliquant principalement des enfants. Par conséquent, une approche holistique du phénomène de la traite, en particulier de la traite des enfants, est nécessaire. Elle doit être basée sur la mise en œuvre effective du Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes. Le Burkina Faso a ratifié ce protocole.

Par ailleurs, le Burkina Faso est à la fois un pays d'origine, de transit et de destination en ce qui concerne la traite des personnes et le travail en zone rurale et urbaine. En plus de l'intensification de la mise en œuvre d'un plan d'action national recommandé au cours de l'EPU, il est aussi nécessaire d'appliquer une stratégie régionale de lutte contre la traite des personnes, notamment à travers la mise en œuvre effective des accords du 6 Juillet 2006 signés à Abuja visant à réprimer le phénomène en Afrique de l'Ouest.

Dans le cadre de la lutte contre la traite, nous souhaitons encourager le Burkina Faso à inviter la Rapporteuse Spéciale sur la traite des personnes pour une visite *in situ*. A cet égard, nous invitons le gouvernement à reconsidérer son refus d'accepter les recommandations, l'enjoignant à émettre une invitation permanente à toutes procédures spéciales.

Le Burkina Faso a été durement touché par la crise alimentaire mondiale en 2008. La mauvaise gestion du secteur agricole est l'une des raisons de la magnitude de cette crise. A la lumière de l'acceptation par le Burkina Faso de poursuivre ses efforts dans la consolidation des droits économiques, sociaux et culturels, nous voudrions encourager le gouvernement à prêter une attention particulière au droit à l'alimentation, et à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour prévenir une nouvelle crise.

Nous recommandons en particulier la création d'un organe national chargé d'analyser les causes et l'impact de la crise alimentaire et de proposer des axes d'orientation devant constituer un Programme-Cadre. Ce Programme-Cadre pourrait notamment étudier l'équilibre entre la production du coton et les produits vivriers, le phénomène de la spéculation sur les céréales, les effets du changement climatique, la mécanisation de l'agriculture et l'encadrement plus rationnel du secteur.

Merci de votre attention